

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No. 1972/2008

Version 14441

Date d'impression 27.10.2014

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1-Identificateurs de produit

Nom du produit : **Kit Malate**

Code produit : 020

1.2-Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu : Utilisations professionnelles, Substances chimiques de laboratoires, fabrication de substances

Utilisations déconseillées : Donnée non disponible

1.3-Renseignements concernant le fournisseur de données de sécurité

Société : BIOSENTEC

Adresse : 65 Allées Campferran
31320 Auzeville-Tolosane
France

Web: www.biosentec.fr

Telephone: +33 (0) 5 61 14 93 33

Fax: +33 (0) 5 61 14 93 34

1.4-Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : I.N.R.S. : +33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2-1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 :

- Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2-2. Contenu d'étiquette

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008



Pictogrammes

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continue à rincer.

2.3- Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2- Mélanges

Nom du composant	No. CAS	No. CE	Classification	Concentration (w/w)
Glycyl-glycine	556-50-3	209-127-8	Eye Irrit. 2 ; H319	1-5%

SECTION 4 : Premiers secours

4.1- Description des premiers secours

Conseils généraux : Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité à un médecin.

En cas d'inhalation : Transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche, ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1- Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance/mélange

Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx)

5.3- Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4- Informations supplémentaires

Donnée non disponible

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter la formation de poussières. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de la poussière.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3- Méthodes et matériel de confinement/nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4- Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1- Précautions à prendre pour manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation de poussières et d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où les poussières se forment. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Pour les précautions, voir section 2.2.

7.2- Conditions d'un stockage mûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Température de stockage : 4-8°C

7.3- Utilisations finale(s) particulières

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1- Paramètres de contrôles

Donnée non disponible

8.2- Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Equipement de protection individuelle

- **Protection des yeux/du visage** : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166 (EU).
- **Protection de la peau** : Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
En cas d'utilisation d'un mélange, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients.
- **Protection du corps** : Vêtements étanches. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- **Protection respiratoire** : En cas de nuisances d'exposition, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type P95 (US) ou de type P1 (EU EN 143). Pour un niveau de protection plus élevé, utilisez des cartouches respiratoires de type OV/AG/P99 (US) ou de type ABEK-P2 (EU EN 143). Utilisez du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).
- **Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat : liquide

Couleur : transparent

Odeur : donnée non disponible

pH : donnée non disponible

Point de congélation : 0°C

Point d'ébullition initial : 100°C

Hydrosolubilité : oui

9.2- Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10-1. Réactivité

Donnée non disponible

10-2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4- Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5- Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition – donnée non disponible.

En cas d'incendie, voir section 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/Irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1- Toxicité

Donnée non disponible

12.2- Persistance et biodégradabilité

Donnée non disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5- Résultats des évaluations PBT/vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/n'est pas menée.

12.6- Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1- Méthodes de traitement des déchets

- **Produit** : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.
- **Emballages contaminés** : Eliminer comme produit non utilisé.
- **Elimination du conditionnement** : Suivre la réglementation d'élimination des déchets en vigueur de l'établissement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) No 1972/2008.

15.1- Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Eye Irrit. : Irritation oculaire.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignées et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.